

# Utilisation des calculatrices aux Examens de Bachelor

L'une des quatre possibilités suivantes s'appliquera à chaque examen de Bachelor :

1. Aucune calculatrice autorisée
2. Autorisation restreinte (**AR**): Calculatrice 4 opérations

Les calculatrices dites « 4 opérations » permettent uniquement d'additionner, soustraire, multiplier et diviser.

Toutes les marques de calculatrices sont autorisées. Exemple de calculatrice 4 opérations :



3. Autorisation restreinte (**AR**): Calculatrice scientifique

Une calculatrice scientifique est un type de calculatrice électronique possédant diverses possibilités d'applications scientifiques : fonctions trigonométriques usuelles, calcul de logarithmes.

Seules les modèles suivants sont autorisées :

- a. TI-30X IIB et TI-30X IIS + TI-30 ECO RS
- b. HP 10S – HP 10S+

Attention ! Aucune autre calculatrice scientifique, même pouvant être considérée équivalente, ne sera autorisée pendant les examens.

4. Toutes calculatrices autorisées

Tous types de calculatrices sont autorisées dont les calculatrices programmables.